



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/01/2026

2026-01-05

L'an deux mille vingt six le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

### Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie,  
M. ESSERTEL Cédric, Mme LECLOUX Aurélie, Mme LEROY Nadine,  
M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl,  
M. DUBOST Pierre,

### Procuration(s) :

Mme BEAL Marie-Line

### Etai(ent) absent(s) :

M. CARTERON Philippe, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line,  
M. THINARD Franck

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme FERON Florence

Date de convocation  
06/01/20265

**MISE EN PLACE OM LOCATION SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Loire Forez Agglomération a délibéré le 16 Décembre 2025 pour instaurer la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) au 1er Janvier 2026 qui remplace la TEOM.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un changement dans le mode de calcul et cette nouvelle tarification sera nettement plus élevée qu'auparavant.

Monsieur le Maire propose de refacturer ce coût à la location de la Salle des Fêtes.

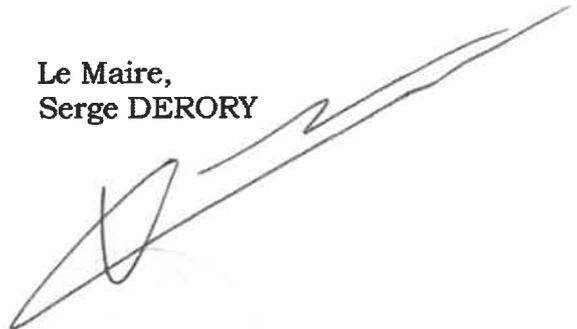
Après délibération, le Conseil Municipal décide à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 d'instaurer un forfait de 25 € correspondant à la collecte des déchets non valorisable (gris) et les déchets emballages et papiers (jaune) à chaque location.

Fait à Bussy Albieux,  
le 13 Janvier 2026

La Secrétaire de Séance  
Florence FERON



Le Maire,  
Serge DERORY



23 JAN. 2026

Affichage fait le..... numériquement